

# APPEL À PROPOSITIONS STIMULER LA RELANCE VERTE DE L'UE

PREMIER APPEL À PROPOSITIONS DU FONDS D'INNOVATION 2020-2030 DE L'UE

## OBJECTIF ?

Soutenir des projets de démonstration de technologies, de procédés ou de produits hautement innovants, suffisamment mûrs et présentant un potentiel significatif de réduction des émissions de gaz à effet de serre  
ET

Offrir un soutien financier adapté aux besoins du marché et aux profils de risque des projets éligibles, tout en attirant des ressources publiques et privées supplémentaires



## TYPE D'INTERVENTION

Subvention

## NIVEAU D'INTERVENTION

- Montant minimum des projets : 7,5M€
- Jusqu'à 60 % des coûts pertinents du projet



## TYPES D'ACTIONS ?

- Les activités qui soutiennent l'innovation dans les technologies et processus à faible intensité de carbone dans les secteurs énumérés à l'annexe I de la directive SEQUE-UE
- Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de projets visant le captage et le stockage géologique du CO2 en toute sécurité pour l'environnement
- Les activités qui contribuent à stimuler la construction et l'exploitation de technologies innovantes en matière d'énergies renouvelables et de stockage de l'énergie



## THÉMATIQUES VISÉES

Bio-électricité, biocarburants et bioraffineries, transport et stockage du CO2, hydrogène, énergie solaire, énergie éolienne, énergie géothermique, ...

## DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Coûts pertinents du projet  
Dépenses non engagées avant la signature du contrat  
Paiements forfaitaires par la CE sur la base des livrables. Pas de justification des dépenses



## POUR QUI ?

- Entités privées, publiques et organisations internationales.
- Les candidatures peuvent être soumises par un consortium.



**DATE LIMITE ?**  
29 OCTOBRE 2020

## DURÉE DU PROJET

48 mois maximum

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères d'attribution pour la première et seconde étape :

- Potentiel d'évitement des gaz à effets de serre
- Degré d'innovation
- Maturité du projet



Critères d'attribution spécifiques à la seconde étape :

- Evolutivité du projet
- Rentabilité du projet

**axess**  
Développement